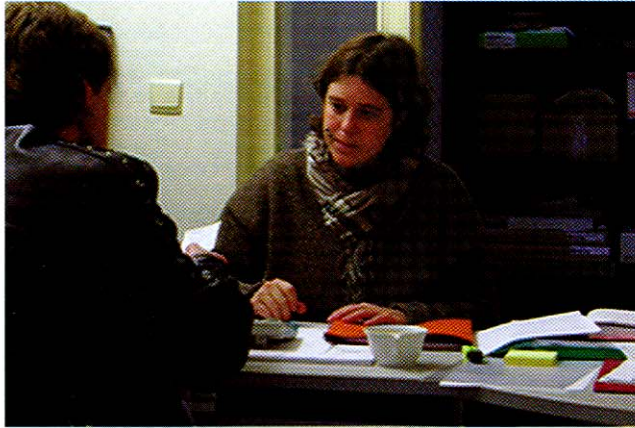




# - INFO

N°1 - 1<sup>er</sup> semestre 2002 - Journal de l'A.I.S.B.L. **ACCOMPAGNER**

Bureau de dépôt 1080 Bruxelles - Editeur responsable : Guy Leroy, rue des Braves 21, 1081 Bruxelles



EDITORIAL

TEMOIGNAGE

**UN PEU D'ESPOIR**

UN PEU DE FORMATION

**UN VERRE A MOITIE PLEIN OU A MOITIE VIDE ?**

ETAT DES LIEUX

**OU EN SOMMES-NOUS ?**

CONTACT

**COMMENT FONCTIONNONS-NOUS ?**

EDITORIAL

## Et alors ?

"Et alors, où en êtes vous ?" Cette interpellation m'a fait comprendre que plus d'une personne souhaitait être informée de la croissance de notre association. Leur intérêt légitime se devait d'être pris en compte. Aussitôt, une nouvelle équipe de bénévoles s'est mise au travail pour vous confectionner cette feuille d'information qui paraîtra semestriellement.

Vous y trouverez l'état des lieux d'ACCOMPAGNER. Dans la mesure du possible, l'un ou l'autre bénéficiaire livrera son témoignage. Claude Chaussier, qui assure la formation de nos bénévoles, prend en charge une rubrique "formation".

Nous espérons qu'elle interpellera un grand nombre. La rubrique "fonctionnement" vous donnera, au fur et à mesure des parutions, une meilleure connaissance des rouages de notre association.

Nous profiterons aussi de cette feuille de liaison pour vous présenter les autres associations avec qui nous travaillons en partenariat.

Je tiens aussi à vous remercier cordialement pour tout le travail déjà réalisé et je vous souhaite une heureuse année 2002.

P. Guy Leroy

## Un peu d'espoir

TEMOIGNAGE

X vit seule et est livrée à elle-même. Lorsque nous avons fait sa connaissance, elle survivait péniblement, incertaine du lendemain, sans projets et toujours craintive d'un contrôle de police ou d'une visite d'huissier. Lorsque notre association ACCOMPAGNER fut créée en mars 2001, elle fut une des premières à bénéficier de notre assistance.

Plusieurs de nos bénévoles l'ont accompagnée. Avec elle, ils ont été auprès de son avocat afin de mener à bien sa procédure de régularisation de séjour. Ils se sont aussi rendus avec elle au C.P.A.S. local, en vue de lui obtenir un logement décent. Un centre de formation professionnelle, une assistante sociale, l'O.R.B.E.M., une responsable du personnel, ont reçu notre visite avec X.

Tous les problèmes de X. ne sont pas résolus mais elle nous a partagé que depuis qu'elle peut compter sur les bénévoles de notre association, elle n'est plus sujette à de perpétuelles angoisses, à des nuits sans sommeil. Elle ne se sent plus seule.

Marie-Louise Pire



## Où en sommes-nous ?

Depuis notre reconnaissance officielle par le Ministre belge de la justice en date du 13 février 2001 et notre démarrage effectif en date du 19 mars 2001, nous avons fait en 2001, 169 missions d'accompagnements en faveur de 60 personnes ou familles et ce avec 20 bénévoles.

31% des personnes aidées sont venues à nous par l'intermédiaire des membres de l'association, 36% par l'intermédiaire d'une information reçue dans un des trois lieux de culte animé par les Pères de l'Assomption sur Bruxelles (Communauté Maranatha, église Sainte Marie-Madeleine et la paroisse Sainte Anne) ; 9% des personnes en difficulté nous ont été envoyées par d'autres associations avec qui nous entretenons un partenariat de collaboration ; 12% des personnes ont fait appel à nous parce qu'elles habitent près des locaux de notre association et 12% de personnes à aider sont venues vers nous par l'intermédiaire des personnes qui avaient elles-mêmes bénéficié des services de notre association.

Les personnes ou familles qui font appel aux services proposés par notre association sont, dans bien des cas, confrontées à plusieurs problématiques qui s'entremêlent. Voici donc les différents motifs pour lesquels nous sommes consultés :

- dans 58% des cas, pour un problème lié au logement (contentieux avec un propriétaire, introduction d'une demande de logement social, candidature dans une agence immobilière sociale, etc.);
- dans 35% des cas, pour un problème ou une démarche à entreprendre vis à vis d'un Centre Public d'Aide Sociale;
- dans 30% des cas, pour une aide administrative (document d'identité, pension, mutuelle, etc.)
- dans 25% des cas, pour un problème de "survie". C'est-à-dire pour une aide d'urgence en colis alimentaire.
- dans 16% des cas, pour un problème de régularisation de séjour;
- dans 15% des cas, pour un problème de soins de santé;
- dans 13% des cas, pour un problème lié au chômage ou à la recherche d'un emploi ;
- dans 15% des cas, pour un problème d'ordre juridique (conseil juridique ou médiation avec l'avocat, les instances juridiques ou les huissiers) ;
- dans 5% des cas, pour une recherche de formation permettant à la personne une qualification complémentaire ou supplémentaire en vue d'une réinsertion plus aisée sur le marché de l'emploi ;
- dans 6% des cas, pour un problème lié à l'aide ou à la protection de la jeunesse;
- dans 11% des cas, pour aider à une réinsertion sociale après une période de détention et pour une écoute qui a suffi à redynamiser la personne.

Le tableau ci-contre reprend les 169 accompagnements accomplis à ce jour en fonction du type de démarches réalisées.

Nombre  
de fois

Types de démarches entreprises par nos bénévoles

31	Hôpital
24	Centre Public d'Aide Sociale ou C.P.A.S.
14	Administration communale
11	Aménagement (état des lieux, ouverture des compteurs, travaux)
19	Visite de logement
9	Camp de vacances
10	Logement de transit (maison d'accueil, communauté thérapeutique)
6	Logement social
5	Avocat
5	Organismes de formation professionnelle (démarche visant à trouver ou à entamer une formation)
4	Association Immobilière Sociale ou A.I.S.
4	Mutuelle
4	Rencontre de la personne à aider en vue d'une première prise de contact. Il s'agit de personnes incapables, par elles-mêmes, de venir au siège de l'association.
3	"La Fontaine" (soins infirmiers, douches)
6	La Poste et la banque
2	Médecin
2	Service de Protection de la Jeunesse ou S.P.J.
2	Crèche (garderie d'enfants) - école
2	Divers
1	Home pour personnes âgées
1	Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie ou M.R.A.X
1	O.R.B.E.M
3	Tribunal et Ministère de l'intérieur

Total 169

Bénédicte Hendrick

L'ASSOCIATION  
COORDONNEES

**Siège administratif**

rue des Braves 21, 1081 Bruxelles

Fax. 02.410.30.73

N° registre national 474.160.150

**Siège d'exploitation**

rue Félix Vande Sande 38-40

1081 Bruxelles

Tél.

02.411.87.54

Moniteur belge

n° 7754/2001

**Coordinatrice**

Bénédicte HENDRICK

Fax. 02.610.76.05

E-MAIL ccompagner@advalvas.be

Compte bancaire 114-7619101-73

## Un verre à moitié plein ou à moitié vide ?



FORMATION

Il y a vingt siècles, l'empereur philosophe Marc Aurèle écrivait : "Si quelque objet extérieur te chagrine, ce n'est pas lui, c'est le jugement que tu portes sur lui qui te trouble. Il ne tient qu'à toi d'effacer ce jugement de ton âme. Si c'est ta disposition propre qui te chagrine, qui t'empêche de rectifier ton dessein ?"

Autrement dit pourquoi en regardant d'une manière optimiste un

verre à moitié rempli dit-on qu'il est à moitié plein ou en le regardant d'une manière pessimiste dit-on qu'il est à moitié vide ? Ou plus sérieusement si Guy et Claude rencontrent Jacques, au même moment, au même endroit et dans les mêmes circonstances, pourquoi Claude le considère-t-il comme sympathique et Guy comme antipathique ?

La plupart de nos émotions négatives sont générées ou majorées par une attitude réaliste, c'est à dire par une distorsion ou un parasitage du réel et des informations qui nous parviennent, en accentuant leur caractère négatif et en les entretenant par un monologue intérieur inadéquat.

Ainsi le bénévole de l'association, étant donné son passé et ses conditionnements intérieurs, pourra, par exemple devant une personne aidée autoritaire, se sentir mal à laise et tout petit parce qu'il revit son anxiété d'autrefois devant un père ou une mère autoritaire.

Nos représentations intérieures faussées de la réalité sont à la base du miroir déformant dans lequel nous nous regardons et des comportements qui en découlent. La prise de conscience de ces représentations nous permet de les neutraliser dans une certaine mesure ou de dominer notre anxiété et par conséquent de mettre en place des comportements mieux adaptés et plus fidèles à la réalité. Ainsi, si je prends conscience de mon malaise et de sa cause, il m'est plus facile de dissoudre l'anxiété et d'adopter un comportement adulte, d'égal à égal, face à la personne aidée.

## Notre marche à suivre

FONCTIONNEMENT

Une personne qui vit une situation difficile apprend l'existence de notre association ACCOMPAGNER. Elle décide de se présenter en nos bureaux auprès de la coordinatrice de notre association. Celle-ci l'écoute et tente de cerner au mieux la ou les problématiques en jeu. Ensuite, elle établit, avec l'accord de l'intéressée, un plan des démarches à entreprendre. En dehors des cas d'urgence qui ont leur procédure propre, notre coordinatrice présente au Conseil de l'association le planning des actions qu'elle a élaboré.

Le Conseil examine si l'association peut assumer l'aide demandée au niveau financier (car tout accompagnement a un coût), au niveau des disponibilités des

bénévoles et des compétences requises pour apporter une aide efficace à la personne. Une fois l'accord circonstancié émis, notre coordinatrice met en oeuvre le plan d'action avec l'aide des bénévoles.

Une personne en difficulté est souvent confrontée à un nombre impressionnant de démarches administratives, souvent longues et pénibles, pour obtenir ou retrouver ses droits et assumer ses devoirs. Professionnels et bénévoles, nous nous mettons au service de ces personnes pour aller, avec elles, là où il le faut, afin de trouver ensemble une solution à leur difficulté.

Guy Leroy

Claude Chaussier